

SAS 5S

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

Siège social : 3 Chemin Guyot 81 150 Terssac

RCS Albi 834 292 823



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18/08/2025

PROCES VERBAL

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025, APPROUVE TELS QU'ILS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS, LES COMPTES DE CET EXERCICE SE SOLDANT PAR UN BÉNÉFICE NET DE 391 EUROS.

ELLE APPROUVE ÉGALEMENT LES OPÉRATIONS TRADUITES PAR CES COMPTES ET RÉSUMÉS DANS LE RAPPORT.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE EN CONSÉQUENCE AU PRÉSIDENT QUITUS DE L'EXÉCUTION DE SON MANDAT POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTATE QU'AUCUNE CONVENTION N'A ÉTÉ CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025 ET ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE D'AFFECTER LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE QUI S'ÉLÈVE À 391 EURO.
« AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU ».

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONFÈRE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN ORIGINAL, D'UNE COPIE OU D'UN EXTRAIT DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL AUX FINS D'ACCOMPLIR TOUTES FORMALITÉS DE DÉPÔT, DE PUBLICITÉ ET AUTRES QU'IL APPARTIENDRA.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE

[Handwritten signature] *PJ*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M Pons Jacques
3 chemin de guyot
81150 Terssac
FRANCE

Pour le compte de :
SAS 5AS
3 CHEMIN DE GUYOT
81150 TERSSAC

N° d'adhérent : 20181340097676

N° SIREN : 834 292 823
Période déclarée : 01/07/2024 au 30/06/2025
Date limite de dépôt : 15/10/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

Certifier conforme à l'original

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	18 575
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		18 575
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		2 405
Impôts, taxes et versements assimilés		2 202
	dont TP/CFE, CVAE	389
Dotations aux amortissements		10 327
Total des charges d'exploitation (II)		14 934
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 641
Produits et charges divers	Charges financières (V)	3 250
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		391

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	391	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	391	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	391	

Certifier conforme à l'original

[Signature]

IDENTIFICATION

M Pons Jacques
3 chemin de guyot
81150 Terssac
FRANCE

Pour le compte de :
SAS SAS
3 CHEMIN DE GUYOT
81150 TERSSAC

N° d'adhérent : 20181340097676

N° SIREN : 834 292 823
Période déclarée : 01/07/2024 au 30/06/2025
Date limite de dépôt : 15/10/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

Certifier conforme à l'original



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	260 452	56 619	203 833
TOTAL I (5)	260 452	56 619	203 833
2 - Actif circulant			
Disponibilités	2 671		2 671
TOTAL II	2 671		2 671
TOTAL GENERAL (I + II)	263 123	56 619	206 504

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Report à nouveau	7 232
Résultat de l'exercice	332
TOTAL I	7 664
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	152 880
Fournisseurs et comptes rattachés	648
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	59
Comptes courants d'associés	45 253
TOTAL III	198 840
TOTAL GENERAL (I + II + III)	206 504

Certifier conforme à l'original

[Signature]

SAS 5S

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

Siège social : 3 Chemin Guyot 81 150 Terssac

RCS Albi 834 292 823

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18/08/2025

Nous sommes réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

ACTIVITE 2024/2025

Le chiffre d'affaires de cet exercice de 12 mois s'est élevé à 18 575 Euros.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de cet exercice se sont élevés à 18 575 Euros.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation de cet exercice se sont élevées à 14 934 Euros.

RESULTATS - AFFECTATION

Il ressort un Bénéfice après charges financières et après impôt de 391 Euros .

PERSPECTIVES POUR 2025/2026

En 2025/2026, l'activité s'annonce incertaine et des démarches commerciales seront nécessaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux possibilités données par les dispositions législatives et réglementaires, la société n'a pas de Commissaires aux comptes.

La société n'a conclu aucune convention courante, et aucune convention réglementée.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductives du résultat fiscal.

PJ

ACTIVITES EN MATIERE DE R & D

Néant

INFORMATION SUR LES RISQUES

Néant

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Au 30/06/2025, le montant de la dette fournisseurs est de 648 Euro

PRESENTATION DES COMPTES

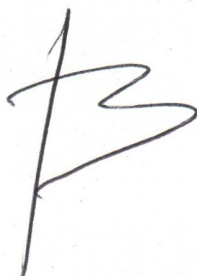
Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président



PJ

Annexes au comptes sociaux

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- principe de prudence**
- continuité de l'exploitation**
- indépendance des exercices**
- évaluation des éléments aux coûts historiques**

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

immobilier placements financier et bureautique

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Néant – Non applicable

CREANCES ET DETTES

**Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale.
Toutes les créances et dettes sont d'ordre fiscal.
Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.**

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Néant – Non applicable

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Néant – Non applicable

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant – Non applicable

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant – Non applicable

EFFECTIF

Néant – Non applicable

B PJ